

Séance du 11 avril 2023

DCM N° 2023-23

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
05/04/2023		
Date d'Affichage		
12/04/2023		

L'an deux mil vingt-trois

Et le 11 avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, FICO Aurélie.

8 Membres absents excusés (procurations) :

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René
 MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration à MME UGOLINI Nuria
 M. FABRIZI Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel
 M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie-Christine
 M. GIAFFERI Michael a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique
 M. SIMONI Pierre-Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles
 MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline
 M. MARTEL Enzo a donné procuration à MME FICO Aurélie

2 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. LECA Jean-Louis.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} adjointe au Maire présente le Compte de Gestion du Budget Principal.

BUDGET PRINCIPAL :

Approbation du Compte de Gestion 2022.

Elle expose que le Compte de Gestion dressé par Madame la Comptable Publique du Service de Gestion Comptable de BORGO retrace toutes les opérations comptables de l'année 2022, qu'il constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur.

Elle précise que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos, dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être assurée que Madame la Comptable Publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, elle demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2022.

DCM N° 2023-23

Suite n°1
Approbation du Compte de Gestion 2022
Budget principal

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique et après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à 2 ABSTENTIONS et 25 voix POUR :

APPROUVENT

- le Compte de Gestion de Madame la Comptable Publique du Service de Gestion Comptable de Borgo pour l'exercice 2022.

AUTORISENT

- le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

